

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté de Promulgation n° 1014 promulguant à la Côte française des Somalis et dépendances .

n° 1014

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
3 octobre 1939

Numéro JO
n° 515 du 31/10/1939

Date du numéro
31 octobre 1939

VISAS

Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1884 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884 ;

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— Est promulgué à la Côte française des Somalis : — le décret interministériel du 29 mai 1936 fixant le nombre, le siège et le ressorti des tribunaux militaires permanents établis aux colonies en temps de guerre et déterminant les autorités militaires auquel les sont dévolus les pouvoirs attribués par la loi au général commandant la circonscription territoriale.

Art. 2

Le présent arrêté sera enregistré et publié au Journal officiel de la colonie après avoir donné lieu à des mesures de publicité extraordinaires.

Hubert DESCHAMPS.